

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Paul FLEURY

Saint Pie X et l'Abbaye

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1954, tome 52, p. 188-194

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

Saint Pie X et l'Abbaye

Quand au soir du 4 août 1903 on apprit l'élection du Patriarche Sarto au Souverain Pontificat, on se mit aussitôt à rechercher ce qui dans sa vie, son nom ou ses armes pouvait motiver le *Ignis ardens* que lui décernait la prophétie dite de saint Malachie. Sarto ne figurait pas parmi les *papabili* comme Rampolla, Svampa ou Gotti ; il était peu connu dans la grande Presse. Nous ne savions rien de lui et nous ne trouvions rien qui fit pressentir qu'il serait un feu ardent. On se rejeta sur le jour de son élection, le 4 août, fête de S. Dominique, et l'on se rappela ce qu'on venait de lire au second nocturne dans le bréviaire. Avant la naissance de ce saint, sa mère avait vu en rêve un animal portant en sa gueule un flambeau qui devait éclairer toute la terre. Et l'on partagea ce flambeau entre saint Dominique et le nouveau Pape qui avait pris le nom de Pie X. La réalité devait être supérieure au rêve interprété, car Pie X fut l'ardent gardien de la foi et des droits de l'Eglise et le non moins ardent promoteur de la communion fréquente et de la beauté liturgique.

L'Abbaye ne devait pas tarder à connaître la bonté du nouveau Pape. Comme il le devait, Mgr Pacolat envoya à Pie X l'expression de sa très respectueuse soumission, et le Chapitre abbatial, en sa séance du 25 novembre, chargea le chanoine Bourban de rédiger une adresse de félicitations et de dévotion au successeur de S. Pierre sur le Siège Apostolique. La réponse du Pontife au Supérieur de l'Abbaye fut d'une bonté si exquise qu'il n'eut plus qu'un désir : « Je veux voir ce Pape ! » répétait-il. Mgr Pacolat régna de 1888 à 1909 et, en 1903, il avait 77 ans. Entreprendre, à cet âge, le voyage de Rome, c'était presque une aventure et la Communauté la redoutait pour son vénéré Supérieur. On réussit à le convaincre qu'il fallait surseoir jusqu'à l'achèvement du tunnel du Simplon.

En attendant, un Père de S. François de Sales, qui devint dans la suite chanoine et Abbé-Evêque de Saint-Maurice, le Père Burquier, fit le voyage de Rome, présenta à Pie X les

hommages de Mgr Paccolat et de sa Communauté et en rapporta ce précieux témoignage, daté du 17 septembre 1907 :

« Humblement prosterné aux pieds de votre Sainteté, l'Abbé Bernard Burquier la supplie de bénir Mgr Paccolat, tous ses religieux et toutes leurs œuvres. »

Et Sa Sainteté signa la supplique de sa main : « *Juxta preces perlibenter in Domino. Pius P. P. X.* »

On conserve précieusement ce document à l'Abbaye ; c'est l'autographe d'un saint.

Deux mois après, comme les trains utilisaient le tunnel du Simplon, Mgr Paccolat voulut réaliser son rêve ; accompagné des chanoines de Stockalper et Chambettaz, il partit en novembre 1907 ; malgré ses 81 ans, il parvint à Rome sans trop de fatigues et obtint aussitôt une première audience qui fut émouvante. Voyant à ses pieds ce vieillard au visage très fin, à la belle chevelure blanche, Pie X céda à l'émotion et ses larmes coulèrent silencieusement ; l'émotion gagna Mgr Paccolat et ses deux chanoines ; pour y mettre fin, Mgr de Bethléem tira sa tabatière et dit au Pape : « Saint-Père, prenez une prise ! »

Mi-souriant, mi-pleurant, Pie X répondit à ce geste si confiant ; les larmes tarirent et la conversation s'engagea. Monseigneur, après avoir informé le Pape de tout ce qui concernait son Abbaye, ses paroisses et ses œuvres, lui présenta une requête en treize points¹ qu'il signa aussitôt de sa main, le 18 novembre. Pie X lui manifesta le désir de le revoir avant son départ pour la Suisse.

Le 27 novembre, Mgr Paccolat rentrait sain et sauf ; le soir même de ce jour, en la chapelle du collège, il transmettait aux étudiants la bénédiction papale et le 29 il réunissait le Chapitre claustral. On lit au protocole² de cette séance :

« Monseigneur fait part de sa visite *ad limina*. Il remercie Dieu de l'avoir soutenu dans son voyage, se félicite d'avoir été

¹ Il s'agit de privilèges d'ordre administratif et liturgique.

² Toutes les citations de ce travail sont tirées des archives abbatiales.

reçu par le Saint-Père avec la plus grande bonté, d'avoir eu l'insigne honneur de deux audiences et de voir toutes ses demandes accordées et signées par la main du Pape. »

Cette visite, qui avait comblé le grand désir de Monseigneur Paccolat, le soutint jusqu'à sa mort qui survint le 6 avril 1909. Il partait avec la certitude que Pie X serait un jour canonisé.

Le Souverain Pontife allait bientôt s'occuper de l'Abbaye et lui témoigner encore un précieux intérêt.

Après la mort du très vénéré et très aimé Monseigneur Paccolat, le Chapitre lui donna un successeur, le 21 avril 1909, en la personne du Prieur de ce temps-là, le chanoine Joseph Abbet. Mais le 26 avril, arrivait à Saint-Maurice par l'intermédiaire de l'Evêché de Sion, une lettre du Cardinal de Laï ainsi conçue :

J'adresse à Votre Grandeur une instance de l'Evêque de Nevers que veuillez bien examiner soit l'Abbé d'Agaune qu'on dit élu, soit le Chapitre abbatial ; il leur est imparti la durée d'un mois pour défendre leurs droits. Que pendant ce temps, par ordre du Souverain Pontife, rien ne soit changé.

Haec dum praestolor omnia tibi fausta, etc.

Rome, le 26 avril 1909.

C. Cardinal de Laï,
Secrétaire de la S. Cong. Consistoriale.

Or, l'instance de Mgr Gauthy, évêque de Nevers, qui deviendra plus tard archevêque de Besançon, disait en substance :

« Puisque le titre d'Evêque de Bethléem est devenu libre par la mort de son titulaire, Monseigneur Paccolat, n'est-il pas indiqué de donner aux Abbés de St-Maurice une compensation et de réserver le titre d'Evêque de Bethléem à l'Evêque de Nevers et à ses successeurs ? Cette réclamation se justifie par l'histoire et par la juridiction actuelle.

L'histoire révèle qu'à l'invasion des Arabes en Terre-Sainte, l'Evêque de Bethléem quitta cette ville et se réfugia à Clamecy, près de Nevers, et qu'on lui donna un territoire où il exerça sa juridiction ; cet état de choses dura près de six siècles, c'est-à-dire du XIII^e siècle à 1801, année où le petit diocèse de Bethléem ou de Clamecy disparut ainsi que celui de Nevers. Mais en 1823, le diocèse de Nevers fut rétabli, enclavant

dans ses limites le territoire de Clamecy ; ce petit évêché fut supprimé pour toujours et le titre attribué aux Abbés de Saint-Maurice. La cathédrale, où sont ensevelis quarante-neuf évêques de Bethléem, désaffectée, a été convertie en hôtel. Le temps paraît propice à une restauration de ce monument et les tombeaux des évêques seraient ainsi arrachés à leur profanation. Mais l'Evêque de Nevers ne peut rien faire dans ce but s'il n'a pas le titre de Bethléem comme il en a déjà la juridiction.»

Ce bref exposé permet de juger de la gravité de la menace qui pesait sur le maintien du titre épiscopal de Bethléem à Saint-Maurice. Le motif historique invoqué paraissait plausible ; le but que se proposait l'Evêque de Nevers ne manquait pas d'être louable et Mgr Gauthey était un prélat créé par Pie X. L'inquiétude fut vive à Saint-Maurice, même dans toute la Suisse quand la nouvelle se fut répandue.

Le chanoine Bourban, vicaire capitulaire durant la vacance du siège, ne perdit ni la tête ni son temps. Il rédigea une *Defensio Juris Abbatiae episcopalis S^{ti} Mauricii in episcopatum de Bethleem*, une Défense du droit de l'Abbaye de Saint-Maurice au titre de Bethléem ; elle fut imprimée à l'Oeuvre de Saint-Augustin et le chanoine Bourban la porta personnellement à Rome. Elle réfutait les arguments de Monseigneur Gauthey, reproduisait le Bref de Grégoire XVI de 1840 qui attachait *in perpetuum* le titre d'Evêque de Bethléem aux Abbés de Saint-Maurice et déclarait, appuyé par le témoignage des autorités civiles, que la suppression du titre de Bethléem serait une humiliation pour la Suisse.

Le mémoire fut pris en considération et, en juin, l'Abbaye recevait du Cardinal de Laï la lettre suivante où éclate la grande bonté du Pape Pie X :

Rome, le 14 juin 1909.

Ayant mûrement pesé les arguments soumis à la S. Congrégation Consistoriale soit par le Chapitre abbatial d'Agaune, soit par l'Evêque de Nevers, nous les avons présentés fidèlement au Souverain Pontife à l'audience du 11 mai. Vu le contenu du Bref de Grégoire XVI de 1840, Sa Sainteté a jugé qu'il n'y avait rien à changer dans la collation du titre épiscopal de Bethléem et il m'a confié le soin de vous manifester à vous-même et aux autres chanoines sa décision par la présente lettre que vous conserverez toujours dans les archives de votre Abbaye.

C'est pourquoi, très humblement, je me recommande à la garde très précieuse de S. Maurice, martyr, par vos prières et celles de vos confrères.

C. Card. de Lai,
Secrétaire de la S. Cong. Consistoriale.

à M. le Chanoine Bourban,
Vic. capit. de St-Maurice, en Suisse

Il y eut alors une explosion de joie dans la vieille Abbaye et dans tout le pays quand la nouvelle fut connue. Dans deux chapitres successifs, le chanoine Bourban, après avoir lu la lettre du Cardinal de Lai, ajouta :

« Le beau titre d'Evêque de Bethléem a failli être perdu pour le Révérendissime Abbé de St-Maurice ; mais avec l'aide de Dieu et la bonté du Saint-Père, il lui reste attaché plus solidement que jamais. Dans l'audience qui me fut accordée, Sa Sainteté s'est montrée d'une extrême bienveillance à l'égard de l'Abbaye. »

Au chapitre où le nouvel Abbé fit lire la Bulle lui conférant la dignité épiscopale, des compliments unanimes furent adressés au chanoine Bourban ; Mgr Abbet avec la Communauté rendit grâces à Dieu et exprima une profonde reconnaissance au Pape Pie X pour avoir raffermi la possession du précieux privilège, titre épiscopal de Bethléem. Au jour de son sacre, dans le discours qu'il adressa à ses invités, Monseigneur Abbet eut ces paroles pour Pie X :

« Nous voulons que notre première pensée soit un hommage de fidélité et d'entier dévouement à la Sainte Eglise et à son Chef glorieux, le Souverain Pontife. Nous sommes d'autant plus heureux, il nous est d'autant plus doux d'affirmer, en cette solennelle circonstance, notre filial et inébranlable attachement au Saint-Père, que nous avons été de sa part l'objet d'une spéciale bienveillance, d'une faveur insigne. En confirmant par un nouveau décret les privilèges accordés à notre Maison par Grégoire XVI, Pie X nous a donné une preuve touchante de sa paternelle attention, et, par le même acte de sa suprême autorité, il a grandement honoré non seulement les gardiens chargés de veiller au culte et à la conservation des restes des Martyrs Thébéens, mais le Valais, la Suisse entière à qui la Providence a réservé l'honneur et la gloire du martyr de S. Maurice et de sa légion.

Au Saint-Père Pie X, donc, notre reconnaissance la plus profonde, notre respect attendri, notre obéissance joyeuse et absolue,

notre amour indéfectible et l'assurance que nous serons fidèle à garder et à honorer le précieux dépôt qu'au nom de la Sainte Église il a daigné nous confier. »

Au printemps 1910, quelques mois après son sacre, Monseigneur Abbet tint à se rendre à Rome sans tarder ; comme Mgr Paccolat, il voulait « voir ce Pape ». Reçu en audience par Pie X, avec la plus paternelle affection, Mgr Abbet fut réconforté par les encouragements que le Père des fidèles versa dans son cœur et les bénédictions qu'il fit descendre sur sa tête.

Il ne se doutait pas qu'en automne de l'année suivante, « l'obéissance joyeuse et absolue » qu'il avait vouée au Saint-Père allait être mise à rude épreuve ; par décret de Rome l'Evêque de Bethléem était, en effet, nommé, après la mort de Mgr Déruaz, Administrateur apostolique du diocèse de Lausanne et Genève pendant la vacance du siège, avec résidence à Fribourg. Il partit pour Fribourg en versant des larmes et, le 6 octobre, il faisait connaître au clergé et aux fidèles du diocèse sa nomination comme Administrateur, soulignant « l'extrême indulgence et la trop grande confiance de Pie X à l'égard de son humble personne ». Dans cette même lettre, il faisait revivre la bonne figure de Mgr Déruaz et ordonnait des prières pour l'évêque défunt et la nomination de son successeur.

Aidé des Vicaires Généraux il mit toute sa prudence et sa sagesse au service du diocèse. Il eut un peu plus tard la joie d'annoncer la nomination de l'abbé D^F André Bovet au siège épiscopal de Lausanne et Genève. Et sa lettre disait :

« Sa Sainteté Pie X, le Père commun des fidèles, vient de mettre fin au veuvage de l'Eglise de Genève et Lausanne et il a daigné nous confier la très honorable mission de vous communiquer cette grande nouvelle qui remplira de joie les prêtres et tous les fidèles du diocèse... Aujourd'hui que toutes les voix se sont unies pour faire écho à la grande voix de Pie X,.... nous devons unir nos cœurs et nos voix pour chanter : " Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. " »

Mgr Abbet, après avoir rempli son grand rôle, reviendra à St-Maurice, heureux de retrouver son Abbaye et son genre de vie. Mais en 1913, son état de santé s'altéra un peu : il souffrait d'asthme et de crises cardiaques. Malgré cela, il voulut

faire son voyage *ad limina apostolorum* ; il partit pour Rome à la fin novembre 1913 ; le voyage s'accomplit sans trop de fatigues, mais en faisant la visite des Basiliques il prit froid, s'alita et les médecins s'alarmèrent. Pie X fit prendre de ses nouvelles, lui envoya sa bénédiction et l'assura de sa prière. Une amélioration se déclara et Mgr Abbet en profita pour se rendre à l'audience du Saint-Père qui le reçut avec une paternelle et affectueuse bonté. C'était le dernier acte du saint Pape Pie X envers l'Abbaye.

Revenu de son voyage de Rome, Mgr Abbet put encore pontifier à Noël ; mais les crises cardiaques se renouvelèrent et les médecins exigèrent un repos absolu ; l'auguste malade se retira à Choëx, une des cures abbatiales, et y mourut, exemplaire dans sa piété, sa résignation et sa sainteté, le 3 août 1914.

Pie X, de son côté, brisé par le chagrin de n'avoir pu, malgré tous ses efforts, arrêter la guerre mondiale, expirait le 20 août 1914. Il est maintenant canonisé, le grand Pie X qui brille dans l'histoire de la papauté par son intelligence, son zèle dévorant, son incroyable patience, sa sainteté et ses miracles. Nous sommes heureux, en union avec les catholiques suisses, d'avoir été si près de son cœur par nos relations. Nous le prions avec confiance et nous sommes assurés que sa bonté s'exercera toujours envers notre vieille et chère Abbaye.

Rappelons en terminant ce que saint Pie X se plaisait à relever en 1903 : « J'ai été neuf ans vicaire, neuf ans curé, neuf ans chanoine-professeur, neuf ans évêque, neuf ans cardinal. Si, ajoutait-il en souriant, ce qu'à Dieu ne plaise !... j'étais élu pape, je le serais aussi neuf ans ! » Il le fut onze ans pour le plus grand bien de l'Eglise.

Paul FLEURY